

Le vingt-neuf août deux mille quatorze, convocation du conseil municipal adressée par écrit individuellement à chacun des conseillers pour la session ordinaire qui se tiendra le huit septembre deux mille quatorze.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance ordinaire du 8 septembre 2014 – 20 heures

A l'ordre du jour :

1. Election du secrétaire de séance
2. Adoption du compte rendu de la dernière séance
3. PLU
4. Travaux effacement réseaux Rue Abbé Langlois
5. Travaux d'éclairage public Hameau de la Moyennerie
6. Exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable
7. Révision de la taxe d'aménagement (T.A.)
8. Déplacement compteur électrique
9. Révision des tarifs de locations des salles communales – matériel / bris matériel
10. Nettoyage église
11. Information diverse
12. Questions diverses

Les membres composant le conseil municipal de LE TILLEUL se sont réunis en mairie, le huit septembre deux mille quatorze à vingt heures sous la présidence de Monsieur Raphaël Lesueur , Maire.

Etaient présents : M. Laurent Langé, M. Philippe Paumier, Mme Sandrine Lethuillier adjoints, M. Sébastien Delahais, M. Jean-Jacques Baray , Mme Caroline Dubuc, M. Jacques Delaunay, Mme Sandrine Baudouin, Mme Elise Bolla-Duboc, Mme Sophie Goncalves, Mme Elise Borel, M. Stéphane Poret.

M. Philippe Villamaux avait donné procuration à M. Raphaël Lesueur.

Mme Edith Hanin avait donné pouvoir à M. Jean-Jacques Baray.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**Election du secrétaire de séance**

M Jacques Delaunay a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales).

**Adoption du compte rendu de la dernière séance**

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2014, adressé à chacun des membres, n'appelle aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

**PLU**

Monsieur le Maire rappelle que la délibération arrêtant le plan local d'urbanisme a été prise le 4 juillet dernier. L'article L.123-9 du code de l'urbanisme prévoit un délai de deux mois entre le débat du PADD (projet d'aménagement et de développement durables) et l'arrêt du PLU.

Ce délai n'ayant pas été respecté, il convient d'annuler la délibération n° 038/2014 .

Deux nouvelles modifications devant être encore apportées au zonage, le conseil municipal décide à l'unanimité de surseoir à l'arrêt du PLU.

**Travaux d'effacement réseaux Rue Abbé Langlois**

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux avaient déjà été programmés mais n'avaient pu être réalisés faute de subventions.

Monsieur le Maire présente le nouveau projet préparé par le SDE 76 relatif à l'affaire référencée Projet-Eff-2013-0-76693-1446 et désignée « Le Tilleul, Abbé Langlois » dont le montant prévisionnel s'élève à 54 360 euros TTC pour lequel la commune participera à hauteur de 22 870 euros TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité

- Adoptent le projet cité ci-dessus,
- Décident d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2015 pour un montant de 22 870 euros TTC dont 280 euros de T.V.A. récupérable.
- Demandent au SDE 76 de programmer ces travaux
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet

### **Travaux d'éclairage public Hameau de la Moyennerie**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 relatif à l'affaire référencée Projet-EP-2014-0-76693-4014 et désignée « Le Tilleul, rue de la Moyennerie X Impasse du Cigare » dont le montant prévisionnel s'élève à 3 176,92 euros TTC pour lequel la commune participera à hauteur de 1 338,49 euros TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité

- Adoptent le projet cité ci-dessus,
- Décident d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2015 pour un montant de 1 338,49 euros TTC dont 529,49 euros de T.V.A. récupérable.
- Demandent au SDE 76 de programmer ces travaux
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet.

M. Delahais propose l'aménagement d'un passage piétons devant l'abribus pour renforcer la sécurité des scolaires. L'avis de la Direction des Routes sera sollicité.

### **Exonération de la TA pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable**

Monsieur le Maire informe que le Code de l'Urbanisme a été modifié par la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 et permet désormais d'exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardin de moins de 20 m<sup>2</sup>.

Il est précisé que la délibération concernant l'exonération doit parvenir en sous-préfecture avant le 30 novembre 2014 pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable.
- Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

### **Révision de la taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 20 septembre 2011, le conseil municipal a institué, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012, la taxe d'aménagement (T.A.) au taux de 5 % sur l'ensemble du territoire.

Considérant que l'article L.331-14 du code de l'Urbanisme prévoit la modification du taux par délibération il est donc proposé au conseil de réduire le taux de la T.A. et de la porter à 4 %

Monsieur le Maire précise que cette décision entraînera une légère diminution des recettes communales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de porter le taux de la T.A. à 4 % au lieu de 5% actuellement en vigueur, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

La présente délibération est valable pour la durée d'un an, reconductible chaque année, par tacite reconduction. Elle sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

## Déplacement du compteur électrique

Monsieur le Maire explique que des travaux d'élargissement ont été réalisés Rue du Président Coty au niveau de la propriété de Monsieur Flavien Lemetteil sise au n° 241. De ce fait, le compteur électrique du propriétaire se retrouve sur le domaine public.

Un devis a été sollicité auprès d'ERDF pour faire procéder à son déplacement, proposition s'élevant à 2 276.29 euros TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accepter le devis établi par ERDF et autorise Monsieur le maire à signer tout document y afférent .

## Révision des tarifs de locations des salles communales – matériel – bris Matériel

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de locations de la salle culturelle, du manège et du matériel n'ont pas été révisés depuis 2012.

Afin de pallier aux charges de fonctionnement (eau, électricité, gaz, installation d'un adoucisseur d'eau, de distributeurs de papier et de savon.) , il est proposé une revalorisation des tarifs de locations des salles ainsi que du matériel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter les tarifs de locations, à raison de 1% avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 renouvelable chaque année. (ces tarifs incluront la location du lave-vaisselle pour la salle des fêtes)

Les nouveaux tarifs de location sont suivants :

### Salle des fêtes

	1 jour	2 jours
Tilleulais	199 €	280 €
Extérieurs	300 €	381 €
Vin d'honneur Tilleulais	133 €	
Vin d'honneur extérieur	133 €	

### Manège

	1 jour	2 jours
Tilleulais	136 €	207 €
Extérieurs	237 €	308 €
Vin d'honneur Tilleulais	86 €	
Vin d'honneur extérieur	96 €	
Séminaire/réunion	61 €	

Vaisselle le couvert 1 €

Le montant de la caution reste inchangé.

### Bris de matériel

Il est signalé que la dernière actualisation des tarifs de la vaisselle cassée date de 2010. Il est donc proposé une revalorisation à hauteur de 10% .

Après délibération, il est décidé de ne pas donner suite à cette proposition.

En ce qui concerne la dégradation des tables et des chaises, le conseil fixe le coût du dédommagement :

- Table 240 euros
- Chaise 20 euros

Mme Lethuillier présente un projet de règlement intérieur de la salle culturelle et du manège jusqu'à ce jour inexistant. Ce projet est remis à chacun des conseillers qui pourront éventuellement apporter des modifications.

### **Nettoyage église**

Deux dates ont été retenues : les 15 et 29 novembre prochain de 9 heures à 12 heures pour un nettoyage approfondi qui sera exécuté par les conseillers disponibles.

### **Information diverse**

M. le Maire évoque la mission de Mme Dubuc auprès des personnes âgées, isolées, en difficulté, ce qui est très appréciée. Mais cette mission occasionnant des frais de voiturage, le conseil, sur proposition de M. le Maire, accepte l'attribution de bons d'essence sur présentation de justificatifs.

Après un exposé de ses activités, Mme Dubuc reçoit les félicitations de ses collègues qui reconnaissent son dévouement, son sens de l'écoute et sa discrétion.

### **Questions diverses**

**M. Paumier** fait part au conseil du retour favorable des opinions des administrés après la parution du premier bulletin municipal « Carrefour ». Le prochain bulletin devant paraître le 26 septembre, la commission communale chargée de sa rédaction est convoquée le 11 septembre à 19 heures.

**Mme Lethuillier** signale que les rideaux occultants seront posés dans les jours prochains aux fenêtres des deux salles de l'école.

Elle informe que M. le Maire est convoqué à la réunion de la commission départementale des taxis qui se réunira le 22 septembre à la préfecture de Rouen fin d'étudier le dossier de demande de licence de taxi sollicitée par M. Lemetteil.

**M. Delaunay, Mme Borel et M. Delahais** demandent que le dossier d'épandage des boues de décarbonatation provenant de la raffinerie Totalgaz soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine session du conseil municipal.

**Mme Baudouin** signale que le parking de la supérette est toujours fermé et raréfie les espaces de stationnement. M. le Maire informe le conseil qu'il a déjà évoqué ce problème avec la gérante. Il est prévu d'installer un panneau signalant « Réservé à la clientèle ».

Elle demande la date de la prochaine réunion de la commission de sécurité. Il lui est répondu que plusieurs réunions sont programmées.

Elle demande également l'intervention de la commune auprès de la Direction des Routes concernant les inondations récurrentes de la route départementale n° 32 au niveau de la commune de Sainte-Marie-au-Bosc.

M. le Maire se mettra en relation avec ses collègues maires de Sainte-Marie-au-Bosc et de La Poterie-Cap d'Antifer pour une action commune.

Elle s'inquiète de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, du nombre d'enfants concernés par la garderie au Tilleul et de l'absence d'activités périscolaires. Il lui est répondu que, pour l'instant, 1 à 3 enfants ont été recensés. Les activités périscolaires étant du domaine du SIVOS, aucune précision ne peut lui être donnée dans l'immédiat.

**Mme Goncalves** donne des informations supplémentaires concernant l'organisation de la journée Octobre Rose, fixée le 12 octobre. Cette manifestation doit durer tout le mois avec le concours de l'école, des associations et des commerçants.

La journée du 12 octobre débutera par une marche puis par un café-papote avec du personnel de santé et se terminera par un cocktail rose.

M. Langé propose d'éclairer l'église, durant tout le mois, par des lumières roses en remplaçant les ampoules des lampadaires existants. Ce qui est accepté à l'unanimité.

M. le Maire donne la parole aux membres de l'assistance.

M. Langevin est offusqué par l'état lamentable du terrain de l'entreprise Goupil et demande l'intervention de la commune pour améliorer l'entrée du bourg. Un courrier rappelant la réglementation des normes environnementales sera adressé au propriétaire.

M. Gognet demande des informations concernant la réalisation du revêtement de la rue Eugène Morisse. Il lui est précisé que les travaux seront probablement réalisés au cours du premier trimestre 2015.

M. Lamotte propose plusieurs solutions concernant le problème de stationnement dans le bourg : mise en place d'une signalisation orientant les automobilistes vers le parking de la mairie, d'un arrêt-minute devant la boulangerie. Il lui est répondu que ces problèmes de stationnement sont très difficiles à résoudre en raison principalement de l'incivisme des conducteurs. Mais ses propositions seront mises à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.

Le Maire



Le secrétaire de séance



Les membres du conseil municipal

